Histoire : Le cardinal de Richelieu et les finances de l'Etat

27/11/2014 à 12h57



Par Jean-Baptiste Noé.

On parle peu du cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII de 1624 à sa mort en 1642. Pendant dix-huit ans, il fut l'homme rouge qui restaura la paix, les finances et les arts d'un pays en proie aux luttes intestines.

Il laissa un mémoire au roi, publié après sa mort, ce *Testament politique*, où il évoque notamment la façon de conduire les finances publiques. Sans théorisation excessive, façonné par l'expérience, son regard porté sur la situation de l'Etat ne demeure pas moins d'une grande clairvoyance. Il rappelle que l'Etat doit dépenser peu afin de prélever faiblement sa population, l'argent public étant l'argent des Français : *« Les dépenses absolument nécessaires pour la subsistance de l'Etat étant assurées, le moins qu'on peut*

lever sur le peuple est le meilleur. Pour n'être pas contraint à faire de grandes levées, il faut peu dépenser et il n'y a pas de meilleurs moyens pour faire des dépenses modérées que de bannir toutes les profusions et condamner tous les moyens qui sont à cette fin. » […]

Bien avant la fameuse courbe de Laffer, il comprend que plus l'Etat pressurise la population, moins les impôts rentrent : *« L'augmentation du revenu du roi ne se peut faire que par celle de l'impôt qu'on met sur toutes sortes de denrées, et, partant, il est clair que, si on accroît par ce moyen la recette, on accroît aussi la dépense, puisqu'il faut acheter plus cher ce qu'on avait auparavant à meilleur marché.* […] *Il y a plus : l'augmentation des impôts est capable de réduire un grand nombre de sujets du roi à la fainéantise, étant certain que la plus grande partie du pauvre peuple et des artisans employés aux manufactures aimeront mieux demeurer oisifs et les bras croisés que de consommer toute leur vie en un travail ingrat et inutile, si la grandeur des impôts les empêche de recevoir le salaire de la sueur de leur corps. »* […]

L'Opinion